

Bulletin Municipal de la Commune
de Viuz-La-Chiésaz

Le Viulan



Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Les mois passent, les années aussi, nous approchons à grands pas de la fin du mandat, alors voici en quelques mots où en sont les grands projets du mandat.

Le projet immobilier du centre-village est livré, tous les appartements sont habités. Seuls les travaux de la place publique située entre les deux immeubles côté nord sont encore en cours. Elle donnera accès aux deux nouveaux commerces, le café-restaurant et sa terrasse et la nouvelle boucherie-traiteur et a un parking réservé aux commerces. Lieu de rencontre en partie végétalisé, elle sera plantée d'arbres dont un de grande taille pour apporter l'ombre et la fraîcheur durant l'été.

Le stade devenu la plaine ludique et sportive est en phase de finition, seule reste en attente la pousse du gazon, il devrait ouvrir au public fin avril ou en mai prochain, si la météo reste favorable.

Les études du projet de l'aménagement piétonnier et de la sécurisation du centre village, après beaucoup de retard, sont terminées. Le dossier est en phase d'examen par le service des routes du département. Les travaux commenceront en septembre prochain et devraient se terminer juste avant la fin du mandat.

Le projet de la piste cyclable reliant le centre village à la route départementale 1201, comprenant le réaménagement et la sécurisation de l'arrêt de bus de la Chiésaz et le

(Suite page 2)



DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1-2
La place publique	3
Conseils municipaux	4-17
Le SCOT	18-19
Info Grand Annecy	20-26
Les pages éco	27-31
Ecoles	32-35
Bibliothèque	36-37
Les associations	38-43
Culture à Viuz	44-45
Recette	46
Etat-Civil	46
Nouveaux à Viuz	47
Les petites annonces	48

INFORMATIONS MAIRIE

■ Ouverture au public

**le lundi et vendredi de
9h00 à 12h30
et le mardi et jeudi, de
15h00 à 18h00.**

Fermé au public le

Mercredi

■ **Tel : 04.50.77.51.44**

■ **mairie@viuz-la-chiesaz.fr**

N° de téléphones des écoles :

Maternelle :

04 50 77 65 24

Primaire :

04.50.77.54.28

ralentissement de la circulation, sont en phase d'étude avec le Grand Annecy. La commune a lancé les procédures d'acquisition du foncier nécessaire. Ce projet sera réalisé après 2026.

Le projet de la supérette reste en phase d'attente, le problème reste celui de l'impact financier des fouilles préventives rendues obligatoires par la présence sur le site des ruines d'une grande villa romaine. Le projet initial proposé par un promoteur n'a pas été possible. Nous avons donc mis en place avec l'EPF 74, un établissement de l'État qui accompagne les communes pour leurs acquisitions foncière et immobilière, un nouveau projet à portée financière de la commune. Le projet reste donc possible. Nous sommes tous impatients de le voir se réaliser, espérons que ce jour se rapprochera bientôt.

Avec le nouveau café-restaurant et la nouvelle boucherie, un nouveau service sera bientôt à votre disposition, en effet des audioprothésistes vont s'installer dans le local commercial mitoyen de la micrcrèche, précédemment occupé par nos kinésithérapeutes, dont l'activité est transférée dans un local privé du nouvel ensemble immobilier du centre-village.

Cette année verra aussi la poursuite de l'équipement de notre commune en assainissement collectif, les prochains secteurs qui seront concernés seront ceux de la Ravoire, à l'entrée du village côté Annecy et une partie du hameau du Chainet.

Cette année verra aussi se poursuivre les nouveaux équipements pour le ramassage des déchets ménagers. Certains ont déjà été installés en divers points de la commune, ce sont des containers enterrés, au centre village, semis enterrés, sur le parking du cimetière ou des cubes décorés de paysages. Ils apportent une meilleure apparence et une meilleure hygiène que les anciens bacs à roulettes vieillissants. Mais surtout, ces nouveaux équipements sont groupés par trois, pour le tri des déchets. Un container ou un cube pour les ordures ménagères, un pour les emballages et un pour le verre. À vous de bien respecter ce tri de vos déchets pour permettre leur recyclage et un traitement plus économe et plus respectueux de notre environnement.

Le 20 mars prochain, le printemps sera de retour, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre avec bonheur, dans notre belle commune, les belles journées ensoleillées et fleuries qu'il nous apportera.

Votre Maire,
François LAVIGNE DELVILLE



La place publique

Depuis deux mois, sous Maîtrise d’Ouvrage de la Mairie, les travaux de la place publique de l’Univert sont en cours et ils avancent bien. Deux entreprises travaillent de concert sur cette opération : l’Entreprise ASSIER et l’Entreprise SOLS SAVOIE. Après une phase de terrassement, les gradins paysagers ont été coulés et les pavés posés.

Des arbres de haute tige ont été plantés et l’équipe de travaux a débuté cette semaine le coulage du revêtement de sol en béton désactivé entre les bâtiments du Projet Bâton !



Les travaux se poursuivront avec le traitement de la rampe faisant le lien avec le centre-village. Ils sont prévus d’être achevés autour du 15 Avril 2025 et chacun pourra alors profiter pleinement de cet espace public !

Conseils municipaux : les principales décisions

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2024 CONVOCATION DU 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, à vingt heures et treize minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**) CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**) LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), QUOUILLAULT Anita (**QA**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Monsieur AMARAL Philippe (**AP**), donne procuration à M BOUVARD Bruno

Excusés : CARRIER Max (**CM**), CHARTON Jean-Marc (**CJM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), MORET DAVOINE René (**MDR**).

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Validation du PV du CM du 15 octobre 2024,

Délibérations :

DM n° 4

Carte d'achat

Occupation temporaire du domaine public/gaz

Contentieux frais des honoraires

Financement de la mobilité et Fonds de concours

Rémunération des agents recenseurs

Taux de promotion

Création d'un poste

Tableau des effectifs

Prévoyance

Délégation au maire pour action en justice ((Mme PILOT)

Informations :

- Local paramédical

- Proposition de mutualisation de postes de garde-champêtre/policier rural

- Mutuelle régionale

- Département de la Haute-Savoie et ADM74 frelons asiatiques

4

PV du 15 octobre 2024

Le PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

Délibération : DM n° 4

Monsieur le Maire présente la délibération relative à une décision modificative (DM) pour transférer une somme de 1 000 euros sur le chapitre des charges de personnel, afin d'assurer un équilibre budgétaire conforme aux besoins de la collectivité, conformément aux articles L.2321-2 et suivants du CGCT.

Délibération votée à l'unanimité.

Délibération : Carte Achat

LDF explique l'intérêt d'adopter une carte achat permettant les achats en ligne de faible montant (inférieurs à 500 euros par mois), avec pour objectif la réduction des coûts de fonctionnement, particulièrement pour le matériel de bureau. Les articles L.2122-21 et suivants du CGCT encadrent l'autorisation d'engagement des dépenses.

QA et LT demandent que soit retirée la mention de « tacite reconduction » et souhaitent un suivi avec un tableau comparatif des coûts engagés via la carte par rapport aux fournisseurs habituels, pour évaluer l'économie annuelle et en tirer des conclusions pour l'année suivante.

La délibération est mise au vote :

Approuvée à l'unanimité.

Délibération : Occupation temporaire du domaine public/gaz

LDF lit la délibération autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de réseaux de gaz. LC interroge sur une délibération similaire passée plus tôt dans l'année.

Après vérification, il est confirmé que cette délibération avait bien été adoptée **(Réf. D2024_41 du 15/05/2024)**.

Délibération : contentieux/frais d'honoraires

LDF rappelle le risque de contentieux et une éventuelle jurisprudence en raison du non-respect du PLUI, impliquant notamment une surélévation de terrain et l'utilisation de plaques de béton non conformes. Le Maire rappelle les étapes de la procédure d'urbanisme conformément aux articles L.421-1 et suivants du Code de l'urbanisme, incluant l'enregistrement, la vérification de la complétude du dossier, l'instruction, et le respect des délais d'instruction (1 à 3 mois en fonction de la demande).

Le traitement de ce dossier a été fait dans un premier temps hors délais ce qui a généré un accord tacite suivi d'un arrêté de refus motivé pour « non-conformité » avec le PLUI. Cette dernière décision ayant été suivie d'un recours en contentieux il y a nécessité pour la commune de prendre un avocat pour agir.

Mise au vote : approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire projette le document du séminaire du Grand Annecy du 04 octobre, le commente et explique que ce financement soulève des débats quant à l'engagement financier à long terme des communes et le choix du départ de leur part de financement. Un lissage est proposé par le Grand Annecy avec un départ dès à présent afin de permettre un étalement du financement sur une durée plus longue et en adoucir les échéances. Il est donc demandé aux communes de se positionner sur un démarrage du financement des parts communales dès 2025 ou de le prévoir à partir de 2026, au départ du prochain mandat une fois les nouveaux élus en place.

LDF rappelle que ce projet a été décidé et voté par les élus du Grand Annecy au début du mandat en cours pour répondre aux besoins de l'évolution indispensable des transports en commun du Grand Annecy attendus depuis de nombreuses années. Que ce projet concerne tout le territoire du Grand Annecy et permettra d'apporter les solutions adaptées aux nécessités d'aujourd'hui et de demain à la mobilité du territoire dans son ensemble, offre des transports en commun, circulation automobile, mobilité douce, transport à la demande, et de répondre aux exigences réglementaires en terme de qualité de l'air, réduction des émissions de carbone, etc.

LDF explique que c'est un choix de raison qui demande un engagement politique. À un moment donné il faut s'engager et prendre ses responsabilités pour construire l'avenir dont nous avons tous besoin et préparer celui de nos enfants. La décision politique est au cœur même du rôle et de la responsabilité des élus.

BB questionne sur la ventilation qui s'arrête en 2035 et pas au-delà.

LC verbalise qu'il est facile de dépenser l'argent public et questionne sur la politique des dépenses du Grand-Annecy et de son contrôle.

LDF rappelle que le coût de tels projets calculés par des bureaux d'étude sont vérifiables par comparaison avec des projets similaires réalisés par des collectivités comparables à la nôtre.

CO rappelle que l'on demande un engagement très impactant alors que la projection des prix en 2026 est complètement inconnue.

LDF indique que le coût total du projet sera dépendant des choix qui seront à faire sur les différentes propositions et solutions que présenteront les bureaux d'étude. Que le choix qui est demandé d'un démarrage du financement en 2025 ou son report en 2026 est la décision logique de la promesse électorale faite aux habitants du Grand-Annecy d'améliorer les mobilités et de créer un transport en commun adapté aux besoins d'aujourd'hui.

BB questionne sur la nouvelle équipe du prochain mandat à savoir le fait qu'elle revoit ses choix, ses scénarii. Il y a d'autres pistes à envisager : une autoroute gratuite jusqu'à Seynod et ensuite payante, un schéma qui doit être laissé aux habitants...

CL valide que l'idée est bonne, mais que le financement lui ne l'est pas.

CO verbalise qu'il y a d'autres sources de financement à trouver et qu'il est trop facile d'utiliser la taxe sur le foncier.

TL, pour elle, une projection sur 10 ans n'est pas réalisable.

Monsieur le maire propose un engagement financier pour valider le choix politique proposé aux habitants du Grand Annecy par les élus du mandat actuel et précise que les citoyens lors des élections de 2026 pourront confirmer ou invalider ce choix.

LM verbalise qu'avant de tout révolutionner sur le plan de la mobilité il faudrait déjà améliorer l'existant.

LDF reconnaît que le document de séminaire présenté est complexe et difficile à appréhender au premier abord et que les échanges qu'il génère montrent la difficulté et l'intérêt d'en débattre. Il convient du besoin d'un contrôle financier de telles opérations.

Monsieur le maire énonce les deux principes de financement et demande aux élus de se prononcer :

• **Option 1 : Reporter la décision au-delà du mandat actuel** Décider de voter cette augmentation après les élections municipales de 2026, avec une application en 2027.

Option 2 : Assumer la décision dans le mandat actuel Voter cette augmentation pour un effet en 2026, avec un vote en janvier ou février 2026. Voter cette augmentation avant fin mars 2025, pour un effet en 2025.

Il met la délibération au vote :

– **9 voix pour/l'option 1**

– **1 voix pour/l'option 2/2025**

Fonds de concours :

LDF explique que des projets importants comme la construction de piscines, indispensables pour répondre à l'obligation du « savoir nager » pour l'ensemble des élèves, qui sont donc à l'usage de tous les habitants du territoire, sont trop lourds à porter par une seule commune. Il rappelle la possibilité donnée aux collectivités, aux EPCI, de créer des fonds de concours pour les financer par un prélèvement d'une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes.

Monsieur le Maire projette les documents et explicite les deux projets proposés par le Grand Annecy, la nouvelle piscine des Marquisats pour remplacer l'ancienne piscine aujourd'hui disparue et le nouveau projet sur Epagny-Metz-Tessy et soumet à approbation la création des fonds de concours pour participer à leur financement.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Financement de la mobilité

LDF explique le projet de mandat de l'EPCI du Grand-Annecy visant à restructurer les mobilités, transports collectifs, bus, pistes cyclables et création d'un réseau de tram/tram-bus en site propre intégral (TCSPi). Ce projet sera financé par le Grand Annecy et une participation des communes par le reversement d'une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Délibération : modalités de rémunération des agents recenseurs

LS présente les modalités de rémunération des agents recenseurs, ajustées après comparaison avec les communes voisines.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération : taux de promotion des agents communaux

LS informe que la délibération, approuvée par le CST du CDG74 le 24 octobre, prévoit un taux de promotion de 100 % pour les agents communaux, conformément aux LDG de la collectivité.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : suppression et création de poste

LS présente la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2e classe, en lien avec la réussite d'un examen professionnel par un agent de la commune.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : Tableau des effectifs

LS expose les modifications mineures sur certains postes, avec des ajustements horaires. Une coquille est relevée dans le tableau (correction de « dont » en « et »).

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Délibération : ester en justice pour un contentieux RH

LDF expose un contentieux RH en rappelant la situation de l'agent et en mentionnant une audience au tribunal prévue prochainement.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Informations :

Local paramédical : L'installation d'audioprothésistes dans le local est validée.

Garde-champêtre via le Parc des Bauges : Sujet prévu pour la commission Vie locale du 19 novembre.

Rencontre avec EPF74 pour le garage LAVY : Une réunion est planifiée pour discuter des scénarios possibles.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 3 décembre 2024**.

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, à vingt heures et cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Monsieur AMARAL Philippe (**AP**), donne procuration à M BOUVARD Bruno, Madame QUOUILLAUT Anita (**QA**) donne procuration à Mme TALLARON Luce, Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Madame LARRIEU Cécilia (**LC**) donne procuration à Mme LIBERT-MESNAGE Evelyne.

Excusé(s) :

Absent(s) : MORET DAVOINE René (**MDR**).

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (**LS**)

1. Présentation par le Parc des Bauges – Mutualisation d'un garde champêtre
2. Validation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Délibérations

Règlement budgétaire et financier

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants (article L1612-1 du CGCT), l'adoption d'un règlement budgétaire et financier permet d'assurer une transparence accrue dans la gestion municipale.

Taux horaires des agents techniques

Cette décision permettra également, dans certains cas, de facturer des prestations à des particuliers, notamment après une mise en demeure restée sans effet.

Amortissements

Autorisation de paiement des investissements avant le vote du BP

Autorisation de programme pour le Centre Village

Prévoyance maintien de salaire

Informations diverses

- Organigramme de la collectivité
 - Synthèse RSU 2023 (Rapport Social Unique) La synthèse inclut les indicateurs principaux relatifs aux agents communaux, conformément aux obligations réglementaires de déclaration au titre du rapport social unique.
 - Arrêté pour le changement d'usage des meublés touristiques
 - ~~Prise en charge par la commune d'un repas pour les élus sur 2025, reportée~~
 - Présentation du devis d'Hydrétudes et explications
 - ~~Panneau à installer sur la Plaine Ludique demandant aux jeunes de respecter ce lieu et de ne pas le taguer~~ reportée
- 1. Présentation par le Parc des Bauges - Mutualisation d'un garde champêtre**

La personne en charge de ce dossier au Parc des Bauges nous dépose les informations suivantes :

L'identification des besoins par les différentes communes du Parc,

La création du poste en juillet 2024

L'agent agit pour le moment seul (une seconde embauche est envisagée),

L'agent agit au titre du pouvoir de police du maire,

Il peut être amené à faire de la veille juridique,

Son champ de compétences est celui de la police municipale plus la police de l'environnement,

Le coût s'élève à 290 euros par journée d'intervention,

Il a un discours pédagogique, il n'est pas dans la sanction et la verbalisation dans un premier temps,

En cas de verbalisation le montant des amendes est perçu par l'état,

L'engagement est sur 5 ans minimum afin de pérenniser le poste,

Le contrat est sur un nombre de jours minimum par année avec la possibilité d'augmenter mais pas de diminuer,

Il n'y a pas d'astreinte possible,

Il peut y avoir une relative flexibilité pour les horaires demandés sur les 7h à faire par jour,

Il y a une majoration pour une intervention après 22h et ou le dimanche / jours fériés,

Les congés sont en décalage et ne sont pas pris sur la période estivale,

Le choix des jours est fait en concertation avec l'ensemble des communes afin de faire des compromis et établir une planification en ayant en tête un raisonnement par secteur d'intervention

L'agent rend des comptes uniquement à la collectivité avec notamment un bilan journalier,

La réponse à donner doit se faire avant le 15 janvier 2025.

10

EDF explique qu'il n'a pas d'autorité pour verbaliser les petites infractions commises sur la commune.

BB se questionne sur le choix des jours et sur la pertinence des horaires d'intervention. Par ailleurs, il avance que si on rémunère un agent pour faire la

police sur la commune le risque est que la gendarmerie intervienne encore moins.

LDF relate les besoins éventuels : la taille des haies et arbres chez les particuliers qui ne le font pas malgré les courriers envoyés, le contrôle des débardeurs sur les parcs aux bois, l'utilisation de la plaine ludique et sportive notamment le skate-park, les dépôts d'ordures en dehors des bacs de tri ou encore les crottes de chien non ramassées, etc.

BB projette la nécessité de lister les tâches, dossiers, lieux en amont du jour d'intervention afin d'optimiser le travail de l'agent.

LDF envisage une $\frac{1}{2}$ (*il me semblait avoir dit 1 journée par mois ?*) journée d'intervention par mois.

Il est demandé à LS de faire un benchmark sur les communes de Gruffy, Mûres et Chainaz les Frasses afin d'avoir un retour sur leurs modalités de fonctionnement avec cet agent.

PV du 12 novembre 2024

Le PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

Délibération : règlement budgétaire et financier (RBF)

LDF fait la lecture de la délibération et explique l'intérêt d'adopter un règlement budgétaire et financier bien que ce dernier ne soit pas une obligation pour une commune de moins de 3500 habitants.

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants (article L1612-1 du CGCT), l'adoption d'un règlement budgétaire et financier permet d'assurer une transparence accrue dans la gestion municipale.

La délibération est mise au vote :

Approuvée à l'unanimité.

Délibération : taux horaires des agents techniques

LDF lit la délibération permettant de définir les taux horaires des agents techniques de la commune dans le but de récupérer de la FCTVA (hélas depuis nous avons eu la confirmation que les travaux de régie ne permettent plus cette récupération de FCTVA seul le matériel utilisé peut encore le permettre). Cette décision permettra également, dans certains cas, de facturer des prestations à des particuliers, notamment après une mise en demeure restée sans effet.

Toutefois il sera possible de facturer à un particulier des travaux de coupe (haies, arbres...) si ce dernier refuse de le faire à la suite de procédure de mise en demeure.

Des modifications dans la production de la délibération sont demandées à savoir changer les heures supplémentaires en heures normales de travail. **11**

La délibération est mise au vote :

Approuvée à l'unanimité.

Délibération : Amortissements

LDF explique que le passage à la M57 oblige à amortir les investissements pour les communes de plus de 3500 habitants de fait nous n'avons aucune obligation à le faire pourtant il y a une sécurité financière à faire de la provision sur les biens achetés afin de projeter leur remplacement.

LDF apporte les avantages et les inconvénients de cette pratique afin que la prise de décision soit transparente et comprise de tous.

TL explicite le processus d'amortissement linéaire.

Les élus font le choix de retirer les amortissements immatériels et souhaitent également le retrait des amortissements matériels suivants : cheptel et autres investissements.

Ils demandent de revoir à la baisse la durée de remplacement du matériel informatique à savoir 6 ans au lieu de 10 ans.

La délibération est mise au vote :

Approuvée à l'unanimité.

Délibération : Autorisation de paiement des investissements avant le vote du BP

LDF fait la lecture de la délibération. Il explique qu'il est nécessaire de délibérer sur l'autorisation de paiement des investissements avant le vote du BP à hauteur de 25% de la somme dépensée sur 2024.

La délibération est mise au vote :

Approuvée à l'unanimité.

Délibération : Autorisation de programme pour le Centre Village

LDF fait la lecture de la délibération. Il explique que le financement est complet HT sur 2 ou 3 années. Le choix est fait de ne pas prendre en compte les subventions demandées vu qu'il n'y a aucune certitude qu'elles soient données et surtout que les montants annoncés perdurent étant donné que la base du projet était calculé à hauteur de 900 000 euros et qu'au final l'enveloppe est proche de 560 000 euros HT. Il y aura sûrement un calcul d'ajustement.

Les élus font le choix de ventiler le programme sur les deux années à venir 2025 et 2026 afin de ne pas impacter le prochain mandat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération : Prévoyance maintien de salaire

LS informe que la délibération, a été approuvée par le CST du CDG74 ce 10 décembre.

LDF lit la délibération.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Informations :

Organigramme de la collectivité : le nouvel organigramme est présenté ;
Synthèse RSU 2023 : les indicateurs des données saisies sur les agents communaux en date du 31 décembre 2023 et saisie via le RSU sont présentés. La synthèse inclut les indicateurs principaux relatifs aux agents communaux, conformément aux obligations réglementaires de déclaration au titre du rapport social unique.

Arrêté pour le changement d'usage des meublés touristiques : les modalités du changement d'usage des meublés touristiques sont explicitées et formalisées dans un arrêté à la suite différents documents devront être produits et communiqués aux personnes concernées ;

Présentation du devis d'Hydrétudes et explications : LDF explique la raison pour laquelle il ne validera pas ce devis, mais qu'il a validé une solution locale pour régler le problème des eaux de ruissellement entrant actuellement dans le lotissement, et que le problème se situant au niveau du cimetière sera traité lors des travaux de son extension. Projet dont les premières démarches sont en cours.

Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 7 janvier 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 décembre, à vingt heures et quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Madame QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Mme TALLARON Luce, Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia, Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Monsieur CHOUMITZKY Olivier (**CO**) donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François.

Excusé(s) :

Absent(s) : MORET DAVOINE René (**MDR**).

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 10 décembre 2024,

Délibérations :

Scission de copropriété « L'Univert »

Garde-Champêtre

Accord local relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève (sous réserve d'un retour positif du CST du CDG74)

14 Informations :

- Bilan des vœux du Maire du vendredi 10 janvier

- Prise en charge par la commune d'un repas pour les élus sur 2025
- Colis surnuméraires pour les agents communaux / bon cadeau pour 2025 ?
- Panneau à installer sur la Plaine Ludique demandant aux jeunes de respecter ce lieu et de ne pas le taguer
- Vignette Crit'Air

Validation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

Report d'un point à l'ordre du jour

Le point 4 relatif à la mise en place du service minimum est reporté. Ce sujet sera abordé ultérieurement avec consultation du Comité de Suivi Technique (CST).

Délibération : Scission de la copropriété "L'Univert"

LDF La scission concerne les 4 places de stationnement revenant à la commune et qui étaient situées dans le périmètre de la copropriété, cette scission a pour objet de les retirer de la copropriété. LDF projette les plans pour identifier les zones concernées.

LC informe que les travaux d'aménagement de la place publique sont en cours.

LDF explique que ces travaux sont à sa charge de la commune et qu'ils comprennent les travaux qui pour partie étaient initialement à charge du promoteur, mais qu'EDIFIM a refusé de prendre en charge n'étant pas sur le foncier acquis par cette société. Il précise que la maîtrise d'ouvrage a ajusté le projet pour respecter au plus près le coût à charge de la commune.

LDF précise que la borne rétractable prévue permettra de contrôler l'accès à la place publique pour la sécuriser et de gérer l'utilisation des places de stationnement qui sont destinées aux commerces, notamment en soirée pour le restaurateur.

Échanges entre les élus :

- **BB** : « À quoi correspond exactement le découpage présenté ? »
 - **LDF** : « Le découpage est celui du foncier de la place publique restituée à la commune, mais que son profil correspond à une phase antérieure du projet et qu'il n'a pas été modifié, car il est contractuel. Il aurait dû être mis à jour avant de devenir contractuel, ce qui n'avait pas été fait, mais que cela n'a pas de réelle importance aujourd'hui. »
 - **TL** : « Comment empêcher les copropriétaires de stationner sur ces espaces ? »
- LDF** : « Une borne relevable sera installée pour gérer et contrôler les accès. »

- **BB** : « Y aurait-il une convention de servitude de passage ? »
- **LDF** : « Oui, cette convention est incluse dans l'acte notarié. »
- **LC** : « Qui est propriétaire des réseaux ? »

AP : « La servitude est partagée entre plusieurs parties : le Grand Annecy pour les réseaux, Enedis pour l'électricité, et la copropriété pour les luminaires. LC soulève également la question de l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

AP rappelle l'obligation légale d'intégrer un accès PMR conforme, validé par un bureau de contrôle.

LDF rappelle qu'il y a deux places PMR pour l'accès aux bâtiments bordant la place publique, une sur la place elle-même et une dans la copropriété.

Décision : La délibération relative à la scission et à la rétrocession des parties communes à un euro symbolique est adoptée à l'unanimité.

Délibération : Recrutement d'un garde champêtre

LDF lit la proposition de convention avec le Parc des Bauges : le Parc des Bauges propose aux communes de participer à la mise en place de deux gardes champêtres qui pourront intervenir sur les communes pour verbaliser les infractions aux règles environnementales. Les conditions sont un engagement sur 5 ans et un coût de 290 euros par jour, les communes devant déterminer le nombre de jour de présence des gardes champêtres qu'elles souhaitent fixer. Des communes ont choisi un jour par mois. Le coût de 290 euros comprend tout, la rémunération des gardes champêtres, leurs équipements en véhicule, uniformes, etc.

Échanges entre les élus :

- **CM** : « Que ferait concrètement ce garde champêtre s'il intervient une seule journée par mois ? »
- **TL** : « Ne pourrait-on pas s'inspirer de Gruffy, avec deux demi-journées par mois ? »
- **LM** : « Cela reste une grosse prise de risque pour la commune sur cinq ans. »
- **BB** : « Pourquoi ne pas réduire l'engagement à deux ans ? »
- **LDF** : « La présence de gardes champêtre apporterai une autorité qui manque sur la commune, car actuellement personne n'a le pouvoir de verbaliser les infractions environnementales comme les brulages de végétaux, des haies débordantes sur les voiries et autres incivilités. Avant la verbalisation il y aurait une action pédagogique pour informer les habitants des règles à respecter et de l'importance à les respecter, la verbalisation interviendrait seulement en cas d'incivilité manifeste. »
- **BB** : « Qui est responsable des ruisseaux et des ouvrages hydrauliques ? »

LDF : « La police de l'eau en est compétente. »

Les élus s'accordent sur la nécessité de renégocier la durée d'engagement et la fréquence des interventions avec le Parc des Bauges.

Décision : La délibération est reportée en attente des résultats de ces négociations.

Informations diverses

Vœux du Maire : Les vœux se sont bien déroulés, mais TL regrette que la décision de les organiser à la cantine, proposée en commission vie locale, n'ait pas été respectée. Les élus notent également que le volume sonore des interventions était insuffisant et qu'un micro sera envisagé pour l'an prochain.

Colis de Noël : Les colis distribués aux personnes âgées et aux agents municipaux ont été très appréciés. Une proposition est faite qu'une carte cadeau soit envisagée pour 2025 pour les agents.

Aménagements du stade en plaine ludique et sportive : Une communication dans le prochain bulletin municipal sensibilisera les parents et enfants sur le bon usage des espaces et équipement qui seront mis à leur disposition.

Projet "Hangar" : Une commission Hangar pour l'étude du projet d'aménagement du hangar récemment acquis par la commune, pour en faire une salle polyvalente et lieu d'action culturelle est constituée, elle comprend les élus suivants (LDF, LC, LM, BB, LDC), elle sollicitera des invités ponctuels selon les besoins.

Levée de la séance : La séance est levée à 22h01.



Révision du SCoT. Quel territoire pour demain ?

PARTICIPEZ A L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

Étape clé pour le SCoT du Bassin Annécien et l'aménagement des 78 communes et 5 intercommunalités du territoire. L'enquête publique se tiendra du 3 mars au 4 avril 2025, c'est l'occasion pour tous les habitants, acteurs économiques et associatifs de donner leur avis sur le projet qui a été arrêté le 2 octobre 2024 par le comité syndical.

Votre participation est essentielle pour garantir un aménagement du territoire cohérent et adapté aux enjeux locaux !

Vous pouvez consulter l'avis d'enquête publique sur le site internet du SCoT du bassin annécien : www.scot-bassin-annecien.fr rubrique « participer à l'enquête publique »

Vous pouvez consulter le dossier d'enquête, au siège du SCoT et sur son site internet, dans les intercommunalités identifiées comme lieux d'enquête ainsi que sur le registre dématérialisé.

Vous pourrez déposer vos observations dans ces lieux ou en ligne à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5998>, par mail : enquete-publique-5998@registre-dematerialise.fr, ou par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège du SCoT du bassin annécien.

Les permanences du commissaire enquêteur sont :

Lieux	Adresse	Dates des permanences	Horaires des permanences
Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien	18 chemin des Cloches, 74940 Annecy	Samedi 22 mars Vendredi 28 mars	9h à 12h 17h à 20h
Agglomération du Grand Annecy	46 Ave des îles, 74000 Annecy	Mercredi 5 mars Jeudi 20 mars Mardi 1 ^{er} avril	14h à 17h 9h à 12h 9h à 12h
Communauté de Communes Fier et Usse	61 Rte du Stade, 74330 Sillingy	Vendredi 7 mars Mercredi 19 mars Lundi 31 mars	13h30 à 16h 9h00 à 12h 14h à 17h
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	32 Rte d'Albertville, 74210 Faverges	Lundi 3 mars Vendredi 14 mars Mercredi 2 avril	9h à 12h 9h à 12h 9h à 12h
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	268 Rte du Suet, 74350 Cruseilles	Mardi 4 mars Lundi 17 mars Jeudi 27 mars	14h à 17h 9h à 12h 14h à 17h
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	3 Pl. de la Manufacture, 74150 Rumilly	Jeudi 6 mars Jeudi 13 mars Mardi 25 mars	9h à 12h 14h à 17h 9h à 12h

suite

Exprimez-vous et contribuez à l'avenir du Bassin Annécien !

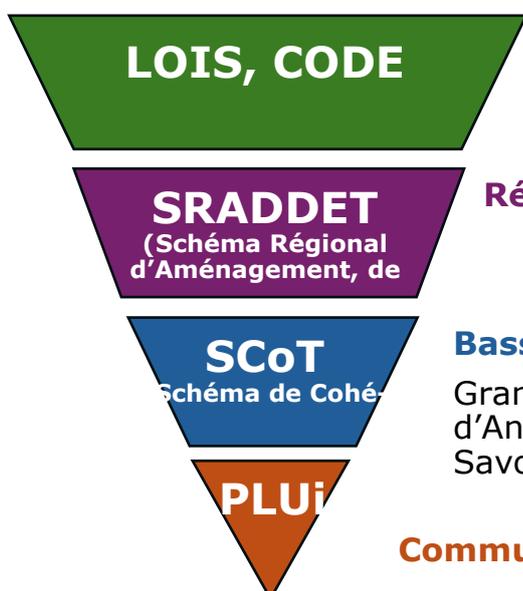
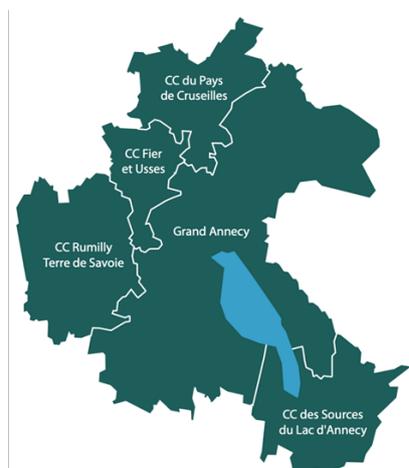
Qu'est-ce que le SCoT?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'offre de logements et de services, et de mobilités.

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités : Grand Annecy - Fier et Usses – Sources du Lac d'Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie pour 78 communes et 298 000 Habitants.

Élaboré par l'ensemble des collectivités locales du Bassin et leurs partenaires :

Région, Département, l'État, Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre d'Agriculture, Associations environnementales, Autorités Organisatrices de Mobilité... le SCoT est à l'articulation des politiques régionales et des politiques locales. Il définit des objectifs adaptés aux spécificités du Bassin qui seront déclinés dans les documents locaux d'urbanisme, de planification et de programmation.



Niveau National

Région Auvergne Rhône Alpes

Bassin annécien

Grand Annecy, Fier et Usses, Sources du Lac d'Annecy, Pays de Cruseilles, Rumilly Terre de Savoie

Communes ou intercommunalités

L'ADIL

L'ADIL est une association financée par les acteurs du logement, dont l'Etat et le Département, au service des propriétaires et des locataires de logements.

Si vous êtes actuellement propriétaire d'un bien immobilier en Haute-Savoie et que vous envisagez de le proposer à la location, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Profitez de notre expertise juridique pour bénéficier de conseils avisés en matière d'aides financières et d'intermédiation locative.

Dans ce contexte, plus **d'une centaine de propriétaires** ont cherché des conseils auprès de l'ADIL de Haute-Savoie.

Pourquoi pas vous ?

Pour en profiter, renseignez-vous **gratuitement** auprès de Monsieur COPPERE CAMILLERI Lénaïc, chargé de mission :

4 avenue de Chambéry à ANNECY

Téléphone : 04 50 45 37 96

Mail :

lcopperecammilleri@pls.adil74.org

Site internet : www.adil74.org

En cas d'absence ou si vous souhaitez bénéficier de conseils juridiques, n'hésitez pas à contacter gratuitement l'ADIL aux coordonnées ci-dessous :

ADIL de la Haute Savoie
4 Avenue de Chambéry
74000 ANNECY

Par **téléphone** : 04 50 45 79 72

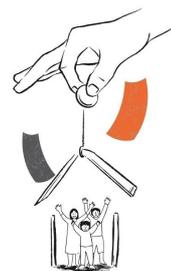
Par mail : contact@pls.adil74.org

Site internet : www.adil74.org



Propriétaires,

Profitez d'une consultation juridique gratuite pour explorer l'ensemble des aides financières et des possibilités d'intermédiation locative qui s'offrent à vous !



Vous avez un bien que vous souhaitez (re)-mettre en location ? L'ADIL est là pour vous aider, n'hésitez pas à nous contacter !



4 avenue de Chambéry
74000 ANNECY



04 50 45 79 72



contact@pls.adil74.org



www.adil74.org



ADIL 74

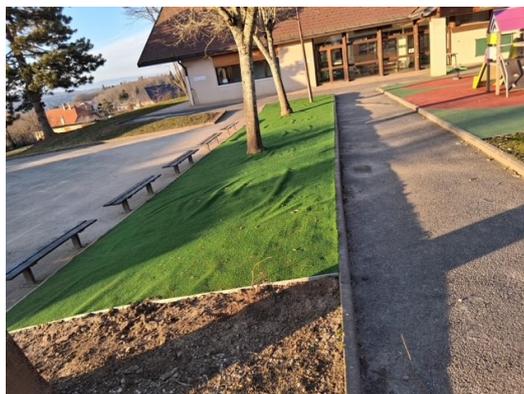
En partenariat avec :



Les travaux à Viuz



Avant /après pour le plafond de la salle de garderie



Avant-après pour la mise en place d'un gazon synthétique à proximité de la maternelle

Appel aux dons



Un espace dédié aux assistantes maternelles de Viuz va être mis en place prochainement.

Nous faisons appel à la générosité des habitants pour des livres plastiques ou cartonnés et jouets d'éveil (empilable, encastrable, Duplos etc) pour 0 à 3 ans en très bon état.

Merci infiniment.



Le truck SOLIHA vient à Viuz le 16 mars !

Dans le cadre de son dispositif "Avec l'âge j'aménage", le Grand Anecy accompagne les particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat face au vieillissement ou au handicap.

L'association SOLIHA, prestataire du Grand Anecy, intervient gratuitement pour informer, conseiller et sensibiliser les habitants du Grand Anecy.

Aidant, aidé, soyez au rendez-vous !

**UN ESPACE GRATUIT
ACCESSIBLE À TOUS
POUR REPENSER
SON LOGEMENT !**



Le truck

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DÉCOUVRIR - TESTER - S'INFORMER



AUTONOMIE

ADAPTATION



**AIDES
SUBVENTIONS**



CONSEILS

**14H
-
18H**

**VIUZ-LA-CHIÉSAZ
16/04/2025**

Place de la Mairie

(Place du Monument aux Morts)

Animation par l'association SOLIHA,
à destination des proches aidants et
des personnes en perte d'autonomie.

Proposé
par :



Ville de Viuz-la-Chiésaz



SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA est le 1^{er} acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale.

Son objectif: favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des ménages modestes, fragiles et vulnérables.

DES SOLUTIONS POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Le « Truck SOLIHA » est un camion vous permettant de tester les aménagements et équipements pour bien vivre chez soi le plus longtemps possible !

Véritable appartement témoin, les équipes SOLIHA vous y apportent conseils et astuces, ainsi que des informations sur les dispositifs d'aides mobilisables pour vos projets de travaux.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les experts SOLIHA sont à votre écoute pour répondre à toutes vos questions !

UN OUTIL POUR TOUS LUDIQUE, INNOVANT... ET COMPLET



UNE CUISINE MODULABLE

UNE DOUCHE À L'ITALIENNE



DES WC SUSPENDUS

UN LAVABO TRÈS PRATIQUE



Le truck SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

POUR VOUS OU UN DE VOS PROCHES, PRENEZ LE TEMPS DE VOUS INFORMER !

Pour + d'informations :

SOLIHA Haute Savoie

70 Avenue de France
74000 ANNECY
04 50 09 99 32

contact.hautesavoie@solihha.fr
www.hautesavoie.solihha.fr

ILS NOUS SOUTIENNENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Carsat
Rhône-Alpes

Carsat
Auvergne

AG2R LA MONDIALE

SAINT-GOBAIN

CAPEB
L'Alliance de l'Est-mont

GROUPE
RENAULT

Tous ergo

Un peu de civisme !



Six réflexes à adopter pour le bon fonctionnement des points d'apport volontaire

Par mesure d'hygiène, jeter les ordures ménagères dans des **sacs poubelle fermés étanches de 80L maximum dans les conteneurs de déchets non recyclables.**

Trier tous les emballages et papiers, jeter les **vides, en vrac** dans les conteneurs jaunes.

Déposer le verre entre 7h et 21h.

Ne pas déposer de déchet au sol. En cas de débordement, merci de vous rendre sur un autre point d'apport volontaire.

Ne pas stationner devant les conteneurs, hors arrêt minute pour le dépôt des déchets. Sinon, la collecte ne peut se faire !

Pour votre sécurité, respecter le sens de circulation lors de l'accès au point de collecte.

Pour valoriser les déchets alimentaires, **l'Agglomération du Grand Annecy fournit gratuitement des composteurs individuels et partagés. NE JETEZ PAS VOTRE PAIN DERRIÈRE LES CONTAINERS, VOUS NOURRISSER LES RATS !!!!!**

Réservation sur grandannecy.fr / les démarches en ligne ou en appelant le 04 50 33 02 12

Vous êtes le premier maillon de la chaîne du recyclage. Merci pour votre geste !

Et pendant que nous y sommes, petit rappel !

L'arrêt et le stationnement sont strictement interdits devant l'entrée de l'école : danger pour les enfants !

24

Pas de circulation possible en dehors des résidents de la rue des écoles

Le fonds Air Bois reconduit jusqu'à fin 2025

Prolongé jusqu'au 31 décembre 2025, le fonds Air Bois offre une aide financière pour remplacer les anciens chauffages au bois par un modèle plus performant et moins polluant.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires d'un logement sur le territoire de l'Agglomération, équipé d'un appareil de chauffage au bois installé avant 2002 ou d'un foyer ouvert.

Pour bénéficier du Fonds Air Bois, il faut :

Etre un particulier et avoir sa résidence principale dans l'une des 34 communes du Grand Anancy, achevée depuis plus de 2 ans.

- **Avoir un quotient familial inférieur** à 3 500 euros par mois.

Faire remplacer sa cheminée ouverte ou son appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 par du matériel labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent.» En savoir + : www.flammeverte.org/appareils et www.ademe.fr

Le faire installer par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)»

Fonds air bois est animé par l'Asder (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables).

Avant la signature de tout devis, remplissez un **dossier de demande de la prime Fonds air bois** et renvoyez-le à l'Asder.

Attention : la commande et la réalisation des travaux doivent être faites après validation de votre dossier par l'Asder.

Si vous souhaitez engager des travaux plus globaux de rénovation énergétique de votre logement, le Grand Anancy a mis en place un dispositif « j'éco-rénove mon logement ».



Biennale du climat acte 2 : l'Agglo vous donne rdv le 28 juin !

Après le succès rencontré en octobre 2023, « Bifurquer », la Biennale du Climat organisée par l'Agglomération du Grand Anecy revient pour une 2^e édition le 28 juin prochain. On ne change pas une formule qui

gagne ! Rendez-vous à Bonlieu pour découvrir des stands thématiques (mobilité, habitat, valorisation des déchets, biodiversité, économie circulaire, énergie, etc.), participer aux ateliers (nouveau 2025, certains seront spécialement dédiés aux enfants), assister à des projections ou encore écouter des conférences ... une journée haute en échanges, en découvertes, en apprentissages et en surprises avec des rencontres inspirantes. Tout le programme de la journée en juin sur www.grandanecy.fr

2^e Biennale du Climat, samedi 28 juin 2025, de 10h à 19h30, à Bonlieu, 1 rue Jean Jaurès, Anecy.



La page économique 1

**Il vit à Viuz, vous en voulez,
appelez-le !**



Ma passion pour l'huile d'olive a commencé à l'âge de 6 ans, lorsque j'accompagnais mon père pour livrer les olives fraîchement récoltées au pressoir. C'était un moment magique : le lever du soleil, l'excitation de la récolte et l'odeur enivrante des olives mûres. Chaque voyage au pressoir était une aventure, et chaque fois que j'y arrivais, il y avait cette dame qui travaillait là-bas, prête à me faire une délicieuse tartine de pain grillé.

Je me souviens avec nostalgie de la première bouchée de cette tartine, généreusement tartinée avec l'huile d'olive qui venait tout juste d'être pressée. Cette combinaison de saveurs le pain chaud et croustillant avec l'huile d'olive fraîche et fruitée a laissé une empreinte indélébile dans ma mémoire. C'était un goût de bonheur, de simplicité et de connexion avec la terre.

Aujourd'hui, à 62 ans, lorsque je retourne dans ce pressoir, les odeurs familières d'huile d'olive et de pain grillé me transportent instantanément à cette époque révolue. Elles éveillent en moi l'enfant que j'étais, plein d'émerveillement et de curiosité. Chaque visite me rappelle non seulement le travail acharné de mon père et des producteurs d'huile d'olive, mais aussi l'héritage familial que je poursuis aujourd'hui.

Mon amour pour l'huile d'olive n'est pas seulement une passion, c'est une histoire de vie, une tradition que je suis fier de transmettre et de partager avec ceux qui apprécient la richesse et la qualité de ce produit exceptionnel.

Paulo BARATA
PROPRIÉTAIRE RÉCOLTANT AU PORTUGAL

+33 (0)6 16 62 20 87

pingarota89@gmail.com



www.pingarota.fr



La page économique 2

ALEA : 19 ans d'engagement au service des particuliers

Depuis 2006, ALEA Electricité contribue à la vitalité économique de notre commune en proposant des services de grande qualité dans le domaine de l'électricité et l'installation de bornes de recharge. Depuis deux ans, l'entreprise a pris un tournant stratégique en se spécialisant également dans l'installation de panneaux photovoltaïques, une activité qui rencontre un succès grandissant.



Une nouvelle orientation, avec la même rigueur

Après plus de 19 ans d'expérience dans les travaux d'électricité, ALEA Solaire applique aujourd'hui la même rigueur et le même professionnalisme à l'installation de systèmes photovoltaïques. Cette exigence, ancrée dans les pratiques de l'entreprise depuis sa création, garantit un service sérieux et adapté aux besoins de chaque client. En tant qu'artisan local, ALEA Solaire met un point d'honneur à réaliser chaque projet avec soin, sans recourir à des sous-traitants. Contrairement à certains grands groupes qui externalisent souvent leurs travaux au risque de compromettre la qualité, nous offrons un service sur mesure et un suivi direct pour chaque client.

Les avantages du solaire pour les particuliers :

Opter pour une installation photovoltaïque présente de nombreux bénéfices :

- **Des économies significatives** : En produisant leur propre énergie, les particuliers peuvent réduire leur facture électrique de 30 à 40% en moyenne. Avec l'ajout d'une batterie, ce pourcentage peut atteindre jusqu'à 70%, augmentant ainsi l'autonomie énergétique.
- **Un impact écologique positif** : En utilisant une énergie renouvelable, les installations photovoltaïques permettent de limiter les émissions de CO2 et de participer à la transition énergétique.
- **Une valorisation du patrimoine** : Les biens équipés de panneaux solaires voient leur valeur augmenter, répondant ainsi à la demande croissante pour des logements éco-responsables.
- **Des aides financières attractives** : Les particuliers peuvent bénéficier de subventions et d'incitations fiscales pour réduire le coût de leur installation solaire.

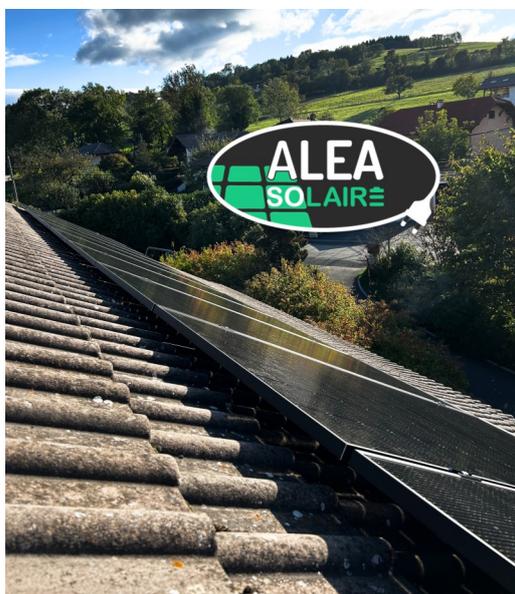
Une expertise reconnue et appréciée ALEA Solaire est fière de la confiance accordée par ses clients. Les avis laissés sur Google soulignent la qualité des prestations et le sérieux de l'entreprise. Avec une note moyenne exemplaire, ALEA Solaire confirme son engagement à offrir un service d'excellence.

Profitez d'une étude gratuite pour votre projet solaire

suite

Pour accompagner les habitants de notre commune et environnantes dans leur transition énergétique, ALEA Solaire propose une étude gratuite et personnalisée. Cette analyse permet de déterminer la faisabilité de votre projet, de prévoir les économies réalisables et s'occupe de toute les démarches administratives.

Suivez-nous ! Pour participer au développement d'une entreprise local, suivez nous sur les réseaux sociaux, rendez-vous sur notre site alea-solaire.fr ou contactez moi directement. Avec ALEA Solaire, faites le choix d'une énergie propre, économique et durable pour votre foyer.



La page économique 3



Bonjour à tous,

Mon nom est Élodie Papillon, j'ai 26 ans, je suis originaire de Quintal. Fille d'agriculteur, depuis mon enfance j'ai toujours été fascinée par la nature et le monde agricole. Après avoir obtenu un diplôme en agriculture (Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole) en 2 ans d'apprentissage sur la commune de Poisy. J'ai décidé de mettre mes connaissances en pratique en créant ma propre exploitation sur les terrains de mon oncle, agriculteur à Viuz-La-Chiésaz pour cultiver des légumes en conversion bio avec un élevage de 80 poules pondeuses.



Mon projet :

Produire des légumes bio d'ici 2 ans de manière responsable et respectueuse de l'environnement. J'ai choisi de cultiver différentes variétés de légumes, comme les tomates, les carottes, les pommes de terre, salades, oignons ; betteraves, cardons, courgettes, en fonction des saisons. En plein champs ou sous serre, pour assurer de la production toute l'année.

Mon objectif étant de favoriser la biodiversité et de promouvoir une alimentation saine.

MES PRATIQUES :

Une agriculture biologique : Pas de pesticides ni d'engrais chimiques, mais des techniques naturelles comme le compostage, la rotation des cultures et le désherbage manuel.

Le respect des saisons : Cultiver en fonction des saisons pour garantir des légumes de qualité, fraîchement récoltés.

En plus du maraîchage j'ai sur mon exploitation un élevage de 80 poules pondeuses plein air.

Mes poules sont élevées dans le respect du bien-être animal. Elles sont nourries avec de la nourriture biologique avec de l'herbe fraîche à volonté. Ce régime naturel se reflète dans la qualité du jaune qui est coloré et savoureux !

Je suis convaincue que le maraîchage local joue un rôle essentiel dans la dynamisation de la commune. En fournissant des produits frais et de saison je contribue à réduire l'empreinte carbone du transport des aliments et à soutenir l'économie locale.

Vous me retrouverez bientôt sur le petit marché du dimanche matin en compagnie des 2 autres commerçants pour la vente des œufs, salade, mâche et épinards en ce début de saison. Par la suite durant l'été il y aura la vente à la ferme un soir par semaine lorsque mes stocks seront plus volumineux ou vous pourrez venir acheter de belles tomates, haricots, aubergines, pomme de terre....

Ensemble soutenons le maraîchage local et préservons notre environnement.

Je suis impatiente de vous rencontrer et de partager avec vous le fruit de mon travail.



Ecole

Année scolaire 2025/2026

VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT INSCRIT DANS UNE ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE



A partir de quel âge ?

L'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans depuis la rentrée 2019. La maternelle est ainsi le véritable tremplin vers la réussite de votre enfant tout au long de sa scolarité. En effet, l'égalité des chances impose de faire de la petite enfance une priorité de la maîtrise des savoirs fondamentaux et dans ce cadre de saisir l'enjeu essentiel du langage dans les premières années de la scolarité.

Quelles sont les obligations ?

Je vous rappelle que tout enfant inscrit à l'école maternelle est tenu d'y être présent.

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle implique votre engagement d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de sa personnalité et pour le préparer à devenir élève (Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires).

Quelles sont les conditions d'admission ?

Pour inscrire votre enfant, vous êtes tenus de **justifier d'un carnet de santé à jour**.

Pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018, **en plus du DTP, les vaccins devenus obligatoires** sont les suivants : la coqueluche, les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, l'hépatite B, les infections invasives à pneumocoque, le méningocoque de séro groupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire auprès de la mairie. Merci de prendre contact au **04.50.77.51.44** ou par mail : periscolaires@viuz-la-chiesaz.fr

Les documents à fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (toute facture sauf la téléphonie mobile),
- Photocopie intégrale du livret de famille (parents et enfants),
- L'attestation des vaccinations obligatoires ou copie du carnet de santé,
- Radiation de l'école antérieure
- Fiche de renseignements dûment complétée (à demander en mairie).

Suite...

- MATERNELLE -
**EN ATTENDANT
LA RENTRÉE**



Voici de petits gestes que votre enfant peut faire pour vivre une belle transition vers la maternelle.

naître
ET grandi

JE VAIS JOUER
DANS LA COUR
D'ÉCOLE.



Je fais souvent
le trajet jusqu'à
l'école avec
mes parents.



Je m'habitue à ouvrir
des plats et à
m'organiser avec un
lunch en faisant
des pique-niques.



Je vais au parc pour
rencontrer des amis
et m'amuser à
glisser, à sauter, à
grimper et à courir.



Je fais plusieurs
choses seul :
aller à la toilette,
m'habiller le matin
et me moucher.



JE MANGE EN FAMILLE
ET J'EN PROFITE POUR
RACONTER MA
JOURNÉE.



J'effectue de petites
tâches : mettre la
table, ranger mes
jouets et arroser
les plantes.



Je vais à la
bibliothèque et je
regarde souvent
des livres avec
mes parents.



Je choisis mon
sac à dos et ma
boîte à lunch
pour l'école.



Je joue à des jeux
de société pour
m'habituer à suivre
des consignes et à
attendre mon tour.



JE DESSINE, JE JOUE
AVEC DE LA PÂTE À
MODELER ET JE FAIS
DES CASSE-TÊTES.



J'ai une petite routine
avant le dodo qui me
rassure et m'aide à
m'organiser.



Je regarde des livres
ou des vidéos qui
présentent à quoi
ressemble une
journée à la
maternelle.



J'ÉCOUTE MES PARENTS
ME RACONTER LEURS
BONS SOUVENIRS
DE L'ÉCOLE.



Je me souviens
qu'en maternelle...

J'ai un calendrier qui
m'aide à visualiser
combien de jours il
reste avant le début
de l'école.



Ecoles : Nous avons suivi le Vendée Globe 2024 !

Classe de CE2 CM1 de Perrine FERNEY

Le 10 novembre 2024, aux Sables d'Olonne, 40 skippers prennent le départ du 10-ème Vendée Globe, une course autour du monde, en voilier, en solitaire, sans escale et sans assistance.

Avec notre classe, nous avons suivi cette course pendant près de 3 mois et plus précisément l'épopée de 3 skippers : Charlie DALIN, Benjamin DUTREUX et la plus jeune concurrente Violette DORANGE.

Nous avons travaillé les thèmes des océans et du voyage en lecture, géographie, sciences, poésie, musique...

Voici quelques impressions d'élèves à la fin de cette aventure :



« J'ai adoré parler du Vendée Globe ! En plus, mon skipper préféré, Charlie Dalin, a battu le record du monde en 65 jours 19h 22 minutes et 9 secondes ! »

Enak CM1

« Je suis fier des skippers qui ont réussi à finir leur tour du monde et déçu pour ceux qui ont abandonnés. » **Liam, CM1**

« Je pense que tous ces skippers sont très forts d'avoir fait le Vendée Globe, même ceux qui sont derniers. » **Adam, CE2**

« J'ai bien aimé regarder les vidéos envoyées par Violette Dorange. Celle qui m'a le plus marquée c'est quand Violette est montée tout en haut du mât. » **Maëlys, CE2.**

« J'ai été impressionné par le concurrent chinois, Jingkun XU, qui est allé au bout de la course alors qu'il n'a qu'un seul bras. » **Baptiste CE2**

« J'ai été contente de suivre cette course que je ne connaissais pas avec toute la classe ! » **Suzanne CE2.**

" J'aimerais faire le Vendée Globe mais je ne voudrais pas quitter ma famille pendant des mois..." **Clémence, CE2**

Ecoles

Projet ABC : Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 font un inventaire des espèces d'oiseaux présentes dans le village de Viuz.

Jeudi 19 décembre, nous avons d'abord écouté une dame qui s'appelle Cécile Tourneret. Elle nous a expliqué ce que nous allions faire. Cette animatrice nature est venue pour parler des animaux et en particulier des oiseaux. Comment aider la commune à reconnaître et compter les oiseaux de nos jardins ? Le Parc des Bauges accompagne les habitants de Viuz pour savoir si les oiseaux vont bien. C'est compliqué d'inventorier les oiseaux, c'est pourquoi on participe au projet ABC (Atlas de la biodiversité communale) Il y a un site internet : oiseauxdesjardins.fr

Nous pouvons tous y aller pour répertorier les différents oiseaux présents dans nos jardins!



Nous avons fait un jeu pour reconnaître les oiseaux avec des mini longues-vues. Ensuite, nous avons fait d'autres jeux, comme reconnaître les oiseaux, les dessiner et un memory pour retrouver les paires d'oiseaux. Ensuite nous avons fait des boules de graisse.

Voici quelques conseils pour aider les oiseaux :

- Pour faire des boules de graisse :

Pomme de pin - margarine **sans sel** – graines bio.

Prendre la pomme de pin, l'enduire de margarine et rouler dans des graines puis mettre au frigo.

- Il ne faut pas nourrir les oiseaux après mars/avril parce qu'après ils ne savent plus se nourrir seuls et ils n'apprendront pas à leurs oisillons.



Quand on commence à nourrir les oiseaux l'hiver, il ne faut pas arrêter avant le printemps car cela les mettrait en difficulté.

Les élèves de CE2/CM1
et CM1/CM2

Bibliothèque



2025 a bien démarré... avec une équipe toujours au taquet !

La bibliothèque a participé au **prix SPLASH** (Prix littéraire BD organisé par le salon BD du lac d'Annecy : Sevrier BD). Une sélection de Bandes Dessinées Adulte et Jeunesse, vous les lisez et vous donnez votre avis => plus de 60 votes pour cette première participation à Viuz la Chiesaz : un franc succès ! Merci à tous les participants pour leurs lectures et leurs retours. Les résultats seront connus la dernière semaine de mars lors du Festival BD du Lac d'Annecy (28 au 30 mars).



Les ouvrages sont toujours disponibles à la bibliothèque !



Depuis le mois de janvier, tous les deuxièmes samedis de chaque mois, la bibliothèque propose aux enfants et aux adultes de venir se détendre lors d'une **matinée jeux**.

Prochaines dates : **12 avril, 10 mai et le 14 juin**. Vous pouvez bénéficier des jeux mis à disposition par la bibliothèque ou apporter vos jeux pour les faire découvrir aux autres joueurs.

Nous vous attendons nombreux !

BIENTÔT LE MÉNAGE DE PRINTEMPS FAITES DU TRI SUR VOS ÉTAGÈRES

 **La Bibliothèque de Viuz-la-Chiesaz récupère vos livres !**

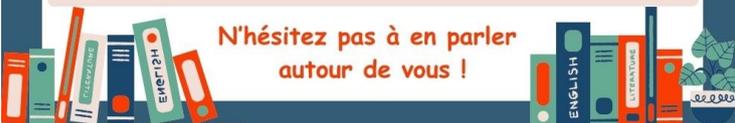
S'ils ont moins de 5 ans, ils seront peut-être mis à disposition à la bibliothèque *d'autres conditions vous seront expliquées par les bibliothécaires

Sinon, ils seront transmis à l'association  pour avoir une deuxième vie

Venez nous les déposer pendant les horaires d'ouverture :

Mardi :	16 h 30 à 18 h 30
Mercredi :	10 h 00 à 11 h 30
Samedi :	9 h 00 à 12 h 00

N'hésitez pas à en parler autour de vous !



La bibliothèque participe à la saison littéraire de la **FACIM** (Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne) en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Félix.

Qu'est-ce donc que cette « saison littéraire » ? ... nous direz-vous...

C'est l'organisation de rencontres entre auteurs et lecteurs dans les bibliothèques des Savoie.

Nous avons décidé de participer à ces rencontres cette année.

C'est pourquoi, nous serons heureux d'accueillir Paolo Bellomo, auteur de « Faeil et les histoires de monde » vendredi 21 mars, à 19 h 00, à la bibliothèque.

Nous vous attendons nombreux !

SAISON LITTÉRAIRE 2025

SAVOIE MONT BLANC

Rencontre avec
Paolo Bellomo

Vendredi 21 mars / 19 h

à la bibliothèque de Viuz-la-Chiésaz

En partenariat avec la bibliothèque de Saint-Félix

Plus d'infos : www.fondation-facim.fr | 04 79 63 32 62

Entrée gratuite et ouverte à tous

Fondation Facim, La Région, CNI, etc.

Les autres livres de la sélection sont disponibles à la bibliothèque.



Horaires d'ouverture

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 30
Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Uniquement les mardis et samedis pendant les vacances scolaires...

L'équipe de la bibliothèque





**Forum des Activités de Viuz-la-Chiésaz :
Un événement à ne pas manquer !**

- Date : Samedi 14 juin 2025
- Lieu : École primaire de Viuz-la-Chiésaz

Les associations Viuz Animation Loisirs, le Sous des Écoles, le Comité des Fêtes et la Bibliothèque Municipale s'unissent pour organiser le Forum des Activités de Viuz-la-Chiésaz.

Cet événement convivial permettra aux habitants de découvrir les associations et activités locales et d'échanger avec les bénévoles engagés dans la vie de la commune.

Au programme :

- Présentation des activités du village
- Animations et démonstrations en direct
- Ateliers découverte pour petits et grands
- Buvette et snack pour vous régaler
- Grande tombola

Ce forum sera également l'occasion pour les visiteurs de s'inscrire aux activités de la saison 2025-2026 de VAL, d'échanger avec les intervenants et de découvrir de nouvelles passions.

**Si vous êtes intéressé pour tenir un stand ou présenter votre activité,
Contactez Viuz Animation Loisirs : viuz.animation.loisirs@gmail.com.**

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de Viuz Animation Loisirs (<https://www.viuz-animation-loisirs.fr/>) ainsi que sur Facebook et Instagram.



Club des aînées



Le club des Anciens de Viuz a été créé en Novembre 1984 par des retraités de la commune. Pour ses 40 ans, il allait de soi qu'il fallait célébrer cet anniversaire !

Ainsi, début décembre, les membres du club se sont retrouvés au restaurant 'Chez Blanc » à Marigny Saint Marcel. Le Président Bertrand COUCHAUX a retracé l'historique du Club en présence de monsieur le Maire qui a partagé, autour d'un bon repas, l'enthousiasme et la bonne humeur des présents.

Décembre s'est terminé dans l'ambiance joviale du Loto de Noël.

Le Club, remercie chaleureusement les commerçants de la commune qui ont offert des lots :

Notre salon de coiffure :

Studio 30

Notre boulangerie :

Fournil & délices

Notre fromager Viulan :

La Crèmerie du Treige.

Le Club est ouvert à tous les retraités de la commune



Texte et photos
Christiane GRAVIER

Comité des fêtes
Viez la Chiesaz

Fête de la bière et du cochon

4^e édition

Viez la Chiesaz
Place de la mairie

19H
Sous chapiteau

Animation
musicale

Repas sur place
avec réservation
obligatoire



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Sou des écoles



Le carnaval est prévu le samedi 22 mars, on vous donne rdv à 14h30 dans la cour de l'école. Puis à partir de 15h30 direction les rues de Viuz pour le défilé ! Tous les habitants sont les bienvenus !

Retour dans la cour de l'école avec pleins d'activités (piñata, maquillage, tatouage ou encore stand photos...).

Crêpes, barbe à papa, popcorn, bonbons seront à vendre pour le profit de l'association des parents d'élèves.

Pour rappel, la totalité des recettes des manifestations du Sou des écoles contribuent à financer les projets éducatifs et/ou sportifs de l'école.



Quelques dates à noter dans vos agendas :

Vendredi 11 avril : Chasse aux œufs

Vendredi 20 juin : Fête de l'école

On se retrouve pour le carnaval à partir de 14h30. Venez nombreux !

Cinéma à Viuz : le programme



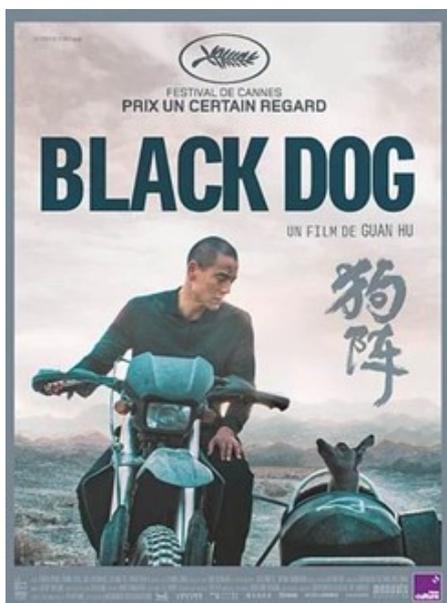
CINEBUS - VAL

Quel avenir réserver au Cinéma pour adultes à Viuz la Chiésaz

Les films pour adultes proposés tous les mois, depuis quelques années dans la salle de motricité de Viuz la Chiésaz, essaient de satisfaire les cinéphiles et le grand public. Cette saison 2024/2025, vous avez vu : *La Ferme des Bertrand*, César 2025 du meilleur documentaire. Vous avez assisté à d'autres films nominés aux Césars 2025 : *Un petit truc en plus*, *En fanfare*, *Sarah Bernhardt la Divine*, et à celui des Oscars 2025 *Un parfait inconnu*, narrant les débuts de la carrière de Bob Dylan.

Malgré cette ligne de programmation, nous souffrons du manque de public adultes et du manque de bénévoles au sein de l'association Cinébus Viuz. Faudra-t-il en venir, après 41 ans d'existence, à baisser les bras et arrêter le cinéma sur la commune de Viuz la Chiésaz. Je vous rappelle que l'association de bénévoles viulane s'occupe de la billetterie, des repas du projectionniste, de l'accueil technique, d'une partie de la programmation et de la communication. Nous sommes conscients que cette salle de motricité ne ressemble pas à une salle ordinaire (c'est, du reste, son charme !) et qu'elle est peu confortable. Mais, quelle chance vous avez d'avoir du cinéma de qualité aux pieds de chez vous, à des prix abordables. Et, Cinébus vous permet aussi de vous retrouver en société, loin de vos écrans, et de faire vivre l'esprit du village.

Le 11 avril, vous pourrez voir à 20h30 **BLACK DOG** de Hu Guan (chine)



"Grand Prix Un Certain Regard au Festival de Cannes 2024"

Ce film presque fantastique, d'une beauté remarquable, situé à la lisière du désert de Gobi, nous donne la force de tourner le dos à un univers hostile et l'énergie de recommencer ailleurs. Nous le conseillons à tous ceux qui sont amoureux de la Nature Sauvage, des relations fortes entre l'homme et l'animal (ici, un chien: "Chien Noir"). Après avoir vu ce film, nous pensons à Croc-Blanc, le chien loup de Jack London, mais tout en Noir. Dans ce film, les chiens se rebellent, mais ne sont aucunement dépourvu d'actes d'amour, de fidélité, du sens de la justice et d'instinct de survie.

Cinébus suite

Si vous avez aimé les aventures du chien loup *Croc Blanc* dans le texte de Jack London, la chienne abandonnée *Belle* dans la série télévisée *Belle et Sébastien*, **vous adorerez *Chien Noir* dans le film BLACK DOG présenté le 11 avril à 20h30 à Viuz la Chiésaz.**

«CROCS BLANCS»



BELLE ET SEBASTIEN»



CHIEN NOIR dans le film chinois «BLACK DOG»



Vendredi 11 avril à 17h30 : HOLA FRIDA. Film d'animation à partir de 6 ans. Durée : 1h22



Portrait de Frida Kahlo

C'est l'histoire d'une petite fille différente. Son monde, c'est Coyoacan au Mexique. Pétillante, vibrante, tout l'intéresse. Et lorsque les épreuves se présentent, elle leur fait face grâce à un imaginaire débordant. Cette petite fille s'appelle Frida Kahlo !



L'affiche du film Hola Frida

Inspiré de l'enfance de Frida Kahlo, peintre mexicaine et femme libre (1907/1954), ouvre aux enfants l'univers poétique de l'artiste.

Pour votre confort : A vous d'amener vos chaises pliantes, vos coussin selon votre désir !

Rappel des prix : **3,50€ enfants jusqu'à 24 ans**, 4,50€ adhérents VAL, 5,50€ adultes.

Pour en savoir plus et suivre l'actualité de Cinébus <https://cinebus.fr> ou <https://www.viuz-animation-loisirs.fr>

Textes Dominique Vallon Brozzoni et Nadine Depollier
Pour l'association viulane Cinébus et ses bénévoles permanents,
Marie Anne et Yves Willerval, Corinne et Christian Doux, Corinne Peltier,
Nadia Portier de Bellair.

Culture à Viuz : Save the date !

du 23 août au 13 septembre 2025

La culture en territoire au Hangar de Viuz la chiésaz

Depuis 2019, le partenariat entre la Ville de Viuz la Chiésaz, la Cie Brozzoni, Cinébus et Val a donné naissance aux événements culturels suivants: *Au nom de la Terre, Molière Volant, Rire pour la Vie, La Fête des Arts et de la Nature* et *Jour de Fête*.

En 2025, nous vous proposerons une nouvelle aventure artistique: **Résiste** qui se déroulera du 25 août au 13 septembre. Durant cette période de 3 semaines, auront lieu plusieurs événements : une exposition permanente sonorisée du peintre haut-savoyard Jacques Quoëx, des projections de cinéma, deux stages de réalisation théâtrale et d'arts plastiques pour enfants autour du personnage de Mowgli du **Livre de la Jungle** de Rudyard Kipling.

Deux moments forts : un vernissage le 23 août et une clôture festive le 13 septembre.

Nous reviendrons sur la programmation complète ultérieurement. Pour l'instant, nous nous contentons d'orienter l'information sur les stages de réalisation pour enfants.



Mowgli Stage de réalisation en théâtre pour enfants dès 8 ans du 25/08 au 13/09

Mowgli Stage en arts plastiques pour enfants dès 13 ans du 1^{er} au 13/09

Nous mettrons en scène 2 épisodes du Livre de la jungle de Rudyard Kipling :

- **Mowgli adopté par les loups (épisode 1)**
- **Mowgli premier séjour chez les hommes (épisode 3).**

Chanson de Mowgli

«Clan des Loups, vous m'avez chassé. La Jungle m'est fermée, les portes du village aussi. Pourquoi ?

Mon cœur est très lourd. Les pierres du village m'ont frappé. Mais mon cœur est léger, car je suis revenu à la Jungle. Pourquoi ?

Ces deux choses se combattent en moi comme les serpents luttent au printemps. L'eau tombe de mes yeux et, pourtant, je ris. Pourquoi ? »

Le stage théâtre sera dirigé par Dominique Vallon pour la direction d'acteur et par Claude Brozzoni pour la mise en scène

Nombre de participants: de 12 à 16 enfants

Dates et horaires : Dates et Horaires: du 25/08 au 29/08 et le week-end 6 et 7/09 de 10h à 16h/ les vendredis 5 et 12/09 de 17h30 à 19h30/ Le jour de la représentation, samedi 13/09 de 10h à 19h

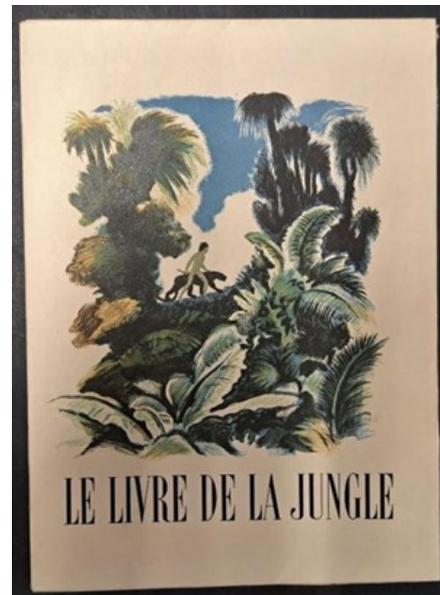
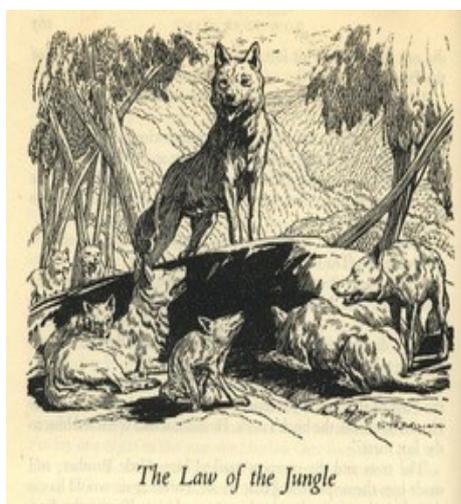
Le stage d'arts plastiques sera dirigé par le peintre Jacques Quoëx

Les stagiaires réaliseront des éléments de décors, de jeu, ainsi qu'une grande toile peinte pour la présentation publique de ***Mowgli***

Nombre de participants : 8 à 10 jeunes

Dates et horaires : du 2 au 5/09 et du 10 au 12/09 de 17h30 à 19h30/le week-end 6 et 7/09 de 10h à 16h/Le jour de la représentation, samedi 13/09 de 10h à 19h

***Mowgli* sera présenté en public lors de la clôture de *Résiste* le 13 septembre à 17h30 avec l'aide technique du collectif réunis autour du projet.**



Vous pouvez inscrire dès aujourd'hui vos enfants à ce(s) stage(s) en envoyant un premier mail à cie.brozzoni@wanadoo.fr avec vos coordonnées. Pour tout enfant, habitant la commune de Viuz la Chiésaz, chacun des stages revient à 35 euros., grâce au soutien financier de la commune

Pour les enfants d'autres communes, prix : 135 euros.

La recette

Salade d'épinards au petit-suisse, graines de courge et œufs mollets

Un plat frais et gourmand.



INGREDIENTS :

- 4 œufs
- 200 g de pousses d'épinards
- 8 branches de persil
- 2 tranches de jambon cru
- 2 petit-suisse
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe de vinaigre de cidre
- 1 cuillère à café de miel
- 2 cuillère à soupe de graines de courge

PRÉPARATION :

Faites bouillir une casserole d'eau et plongez les œufs 6 mn. Sortez-les immédiatement et tapez-les pour les fendre, laissez-les refroidir dans un grand bol d'eau glacée.

Rincez les feuilles d'épinards et le persil, ciselez le persil, placez-les dans un saladier. Déchirez le jambon en lanières.

Mélangez les petit-suisse avec l'huile d'olive, le vinaigre, le miel, 1 pincée de sel et 1 pincée de poivre noir. Versez la sauce sur les feuilles d'épinards encore humides et le persil, puis mélangez.

Répartissez dans quatre assiettes les feuilles d'épinards, les lanières de jambon, 1 œuf mollet écalé et parsemez de graines de courge.

Etat civil



Sarah le 6 janvier

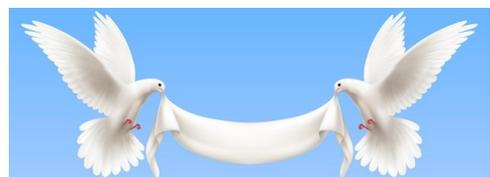
Oscar le 8 janvier

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

Francis CHAGOT le 5 janvier

Alexandre RESSEGUIER le 18 février

46

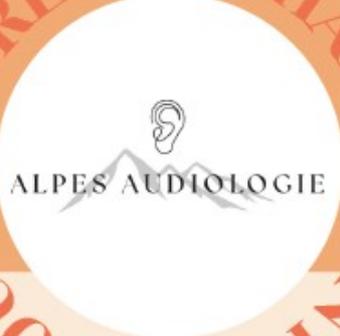


Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des personnes qui nous ont quittés.

Nouveau à Viuz ! Audio prothésistes



OUVERTURE PROCHAINEMENT



Alpes Audiologie

Votre centre auditif indépendant et à votre écoute ouvre bientôt à Viuz-La-Chiesaz !

Audrey & Alexane vous accueillent dans un cadre convivial pour vous offrir une prise en charge personnalisée, attentive et de proximité.

Besoin de conseils ? Contactez-nous par mail à : viuzlachiesaz@alpes-audiologie.fr ou sur **Doctolib**

📍 Venez nous rencontrer pour une première consultation gratuite au **1 Route de la Vétaz** (à côté de la crèche, en face de la Boulangerie).



Audrey Sauton & Alexane Hochart

RDV à partir du 24 MARS 2025





Petites annonces



Ella Baché
Paris

Ar'Home & Sens

Epilation
Soin du visage
Soin du corps
Manucurie
Vernis semi-permanent
Maquillage
Teinture et décoloration

Lisette
Esthéticienne diplômée
1430 route d'Anney
74540 Viuz-la-Chiesaz
arhome-sens@hotmail.fr
www.arhome-sens.com
04 50 02 95 14

Studio 30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
sur **planity.com**

L'ÉCOUTE AU SOMMET

03.2025

Ouverture prochainement

ALPES AUDIOLOGIE
1 Route de la Vétaz 74540 VIUZ-LA-CHIESAZ
RDV sur DOCTOLIB
www.alpes-audiologie.fr

ROSSET Nathalie
Naturopathe
Fleurs de Bach
Praticienne Bye Bye Allergie

1195 Route de chez Mermet
74540 VIUZ LA CHIESAZ
equilibre.sante@yahoo.com
07 61 33 10 20
Sur rendez vous

Savoie Toitures Solutions

RÉNOVATION
TRAITEMENT
PROTECTION

**Devis
Gratuit**

NETTOYAGE
ENTRETIEN
ÉTANCHÉITÉ

Savoie Toitures Solutions



Jean-Jacques BETEMPS
Tél. 06 16 33 39 41
contact@savoietoituresolutions.com

www.savoietoituresolutions.com



Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

SAMU - Urgences médicales, détresse vitale.
Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences **15**

Police secours ou **gendarmerie** **17**

Allo enfance maltraitée **119**

Enfants Disparus **116**

Violence conjugale **3919**
du lundi au samedi de 8 h à 22 h,
de 10h à 20h les dimanches et jours fériés

Samu Social - Secours aux sans abris.... **115**

Centre anti-poison **01.40.05.48.48**

Gendarmerie d'Alby sur Chéran
(permanence jour et nuit) **04.50.68.10.02**